Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 13 (1868)

Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: [Nouvelles et chronique]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à New-York le 8 mai, il reconnut que, par l'effet de circonstances imprévues, il ne pourrait remplir la condition de livrer le 1er août.

Le gouvernement brésilien, après les essais faits aux Etats-unis, essais auxquels avaient assisté le comte d'Eu avec une commission d'officiers brésiliens, donnait à la Providence un ordre pour la fabrication de fusils Roberts (1) ».

Cet ordre est en partie déjà exécuté.

Dans sa séance du 5 août le Conseil fédéral a appelé M. le colonel fédéral Hammer, instructeur-chef de l'artillerie suisse, aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Berlin, en remplacement de M. Heer. Il a en même temps décidé d'élever M. de Tschudi, notre représentant à Vienne, du rang de chargé d'affaires à celui de ministre plénipotentiaire. Nous aimons à croire qu'on ne fera pas moins de politesse à la République des Etats-Unis, où la Suisse n'est représentée que par un consul général et agent politique. En attendant, et tout en regrettant la perte que fait l'artillerie fédérale, on ne peut que féliciter le Conseil fédéral de son heureux choix dans la personne de M. le colonel Hammer, choix qui est en outre un précieux encouragement donné à nos corps d'instructeurs.

Lucerne. — Les militaires formant les cadres des bataillons nos 57 et 66, en cours d'exercices, sont très satisfaits des nouvelles armes (fusil Amsler) qu'on leur a données. Outre que l'arme a beaucoup gagné sous le rapport de la précision du tir, la munition non plus ne laisse maintenant rien à désirer. Un tireur habitué au maniement fait ses 6 coups dans la minute. Tout dépend de l'habileté avec laquelle on procède et comme toujours c'est le fréquent usage qui fait le maître.

Quant à la coiffure, on présère décidément le chapeau mou à la casquette, coif-

fure beaucoup plus commode à tous égards.

Vaud. - Dans sa séance du 5 août 1868, le Conseil d'Etat a nommé:

M. Lederrey, Jaques-Edouard, à Cully, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 45e bataillon d'élite;

M. Favre, Louis, à Bavois, lieutenant de la compagnie de chasseurs du gauche

du 111e bataillon R. F.;

M. Milliquet, Alphonse, à Pully, lieutenant de la compagnie du centre nº 1, du 10e bataillon d'élite;

M. Jordan, Alphonse, à Granges, 2e sous-lieutenant de la compagnie du centre nº 4 du 26e bataillon d'élite;

M. Neiss, Edmond, à Payerne, médecin-adjoint, avec grade de 1er sous-lieut. M. Guibert, Emile, à Lausanne, médecin-adjoint, avec grade de 1er sous-lieut.

Nous avons reçu une réclamation contre notre article sur la gestion militaire, que nous publierons dans le prochain numéro avec observations.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Elle publie en sup-

plément, une fois par mois, une Revue des Armes spéciales.

Conditions d'abonnement: Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés: 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. Bocca,

frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne.

(1) Liberté du samedi 24 août 1867.